

## Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Décision du 11 décembre 2018 allouant un complément exceptionnel de rémunération à M. Alain Kerharo au titre de l'intérim des fonctions de directeur général de l'établissement public foncier de l'Ouest-Rhône-Alpes (EPORA).**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 19 février 2018 chargeant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 M. Alain Kerharo des fonctions d'intérim de directeur général de l'établissement public foncier de l'Ouest-Rhône-Alpes (EPORA);

Vu l'arrêté du 27 septembre 2018 portant nomination à compter du 5 novembre 2018 de Mme Florence Hilaire en qualité de directrice générale de l'établissement public foncier de l'Ouest-Rhône-Alpes (EPORA),

Décident:

#### Article 1<sup>er</sup>

Au titre de l'intérim des fonctions de directeur général exercées du 1<sup>er</sup> mars 2018 jusqu'à la date d'effet de la nomination de Mme Florence Hilaire, il est alloué à M. Alain Kerharo un complément exceptionnel de rémunération d'un montant brut de 25 786 €.

#### Article 2

La directrice générale de l'établissement public foncier de l'Ouest-Rhône-Alpes (EPORA), est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 décembre 2018.

*Le ministre de l'économie  
et des finances,*  
BRUNO LE MAIRE

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*  
GÉRALD DARMANIN